

13/05/2013



Paris, le **10 MAI 2013**

**LA GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

V/Réf. : N°50467/991/JMD

Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance du 26 juillet 2012, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport relatif à votre visite de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy du 19 au 23 juillet 2010, ce dont je vous remercie.

Vous attirés mon attention sur différents points pouvant donner lieu à des recommandations et sur lesquels vous souhaitez préalablement obtenir mes observations.

1. Vous formulez tout d'abord des observations liées aux caractéristiques de l'établissement.

Vous relevez que la population pénale hébergée à la maison d'arrêt (MA) de Bois-d'Arcy est particulièrement difficile à encadrer et les termes que vous employez pour la qualifier peuvent être repris à son compte par l'administration pénitentiaire.

Monsieur Jean-Marie DELARUE  
Contrôleur général des lieux de privation de liberté  
16-18 Quai de la Loire  
BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

---

---

---

## II. Vous relevez ensuite un certain nombre de dysfonctionnements.

Outre des travaux d'entretien et de maintenance réguliers, il est important de vous informer qu'un schéma directeur de rénovation est actuellement à l'étude, portant sur la rénovation de l'ensemble des réseaux techniques, la remise à niveau des six bâtiments d'hébergement et des cours de promenade.

Par ailleurs la réalisation d'un quartier de semi-liberté de 60 places est en cours pour une livraison envisagée pour 2014.

### S'agissant de la conception de l'établissement

Vous regrettez l'état de surpopulation carcérale, l'aménagement des cellules, la faiblesse du réseau électrique, la séparation par des blocs de béton des proches des personnes détenues lors des parloirs et le manque d'équipement dans les cours de promenade.

Le schéma directeur à l'étude sera de nature à répondre à l'ensemble de ces problématiques soulevées.

Deux aspects méritent des précisions :

- la surpopulation est en effet incontestable. L'établissement héberge en moyenne 720 personnes pour 501 places. Diminuer sensiblement l'effectif des personnes détenues est difficile compte-tenu de la surpopulation que connaissent les autres maisons d'arrêt parisiennes et de l'effet limité des opérations régulières de désencombrement.

- la difficulté liée à la surface réduite des toilettes concerne 35 cellules du fait de leur situation en bout d'aile sur les 436 cellules que compte l'établissement. Cet inconvénient a été pris en considération par la direction de l'établissement, qui a fait procéder à des études afin d'envisager l'agrandissement de l'espace dédié aux toilettes. Il en résulte qu'une modification de la cloison semble possible. Cette intervention comprenant la reprise des peintures est estimée à environ 7000 € TTC par cellule, soit un coût global de 245 000 € (35x7000). Toutefois, ces travaux n'ayant pas été budgétés pour l'année 2013, ils seraient à réaliser en substitution à d'autres opérations déjà planifiées. Nous étudions dans le cadre de la proposition budgétaire si nous pouvons effectuer ces travaux. Dans l'immédiat, une attention particulière est apportée à l'affectation des personnes détenues dans les cellules concernées.

### S'agissant de la maintenance des bâtiments

Vous notez une insuffisance dans la maintenance des bâtiments, faute soit de travaux entrepris, soit de réparations réalisées dans des délais convenables, soit d'entretien courant.

Dans ce secteur également, le plan global de rénovation de l'établissement envisagé et en cours d'étude va permettre de pallier ces dysfonctionnements par un réaménagement et une rénovation complète

Je tiens à souligner que plusieurs opérations de maintenance ont déjà été mises en œuvre ces dernières années. A titre d'exemple sur l'année 2012, il s'agit d'opérations de rénovation des

---

---

canalisations et des sanitaires, de remplacement du central d'interphonie, de remplacement complet des ascenseurs et monte-charge et de rénovation de la salle d'attente des familles, et ce, pour un montant supérieur à 1,7 million d'euros.

Par ailleurs, un effort sérieux sur l'entretien est d'ores et déjà accompli.

Ainsi, les locaux des douches sont propres en dehors de leur aspect vieilli et chacun d'eux dispose d'un extracteur d'air en état de fonctionnement.

Les urinoirs des cours de promenade sont nettoyés tous les matins.

Le système d'interphonie des cellules va lui aussi être entièrement rénové. Il fonctionne déjà au niveau du quartier d'isolement et du quartier arrivants (dont les cellules ont toutes été réhabilitées).

Enfin, concernant l'entretien courant, tous les premiers dimanches du mois, les surveillants distribuent deux rouleaux de papier hygiénique et un flacon de produits multi-usages à chaque personne détenue. Une note de service a été rédigée en ce sens au début du mois d'avril 2011. Par ailleurs, des opérations de dératisation et de désinsectisation sont menées de façon régulière afin d'éviter toute prolifération.

#### S'agissant de l'organisation de la détention

L'existence d'un escalier unique résulte de la conception du bâtiment qui, à l'origine, devait être un centre de détention. Un second escalier va être installé dans le cadre de la rénovation de l'établissement afin de permettre des mouvements simultanés de personnes, a priori impossibles aujourd'hui, et éviter les blocages qui en résultent.

La possibilité de réunir plusieurs personnes du quartier d'isolement existe mais ne peut être pratiquée qu'à la condition que ces personnes aient un profil psychologique, pénal et/ou pénitentiaire compatible.

La sectorisation des personnes sanctionnées d'une mesure de confinement dans une coursive traduit la volonté de la direction de l'établissement de rendre la sanction effective, la pratique de confinement étant plus difficile en détention ordinaire.

Le port des menottes dans le dos n'est plus pratiqué lors des extractions. En revanche, il est utilisé lors de la conduite des personnes détenues au quartier disciplinaire.

Le premier contact des familles se fait par le bureau de liaison avec l'extérieur, composé d'une équipe de trois surveillants en poste fixe installés dans le local d'accueil des familles. Par ailleurs, les postes clés au parloir sont des postes fixes permettant la connaissance et la continuité du lien avec les familles. Il est à noter que le local d'accueil des familles est vaste, abrité et dispose de toilettes.

Si, chaque année, l'effectif des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation est renouvelé de moitié, aucune disposition réglementaire ou statutaire n'impose toutefois un temps minimal de présence sur le poste occupé, sauf pour la première affectation. Le nouveau

---

---

décret n°2010-1639 portant statut particulier des CPIP en date du 23 décembre 2010 fixe dans son article 16 que : "la durée minimale d'affectation d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation sur un premier emploi est fixée à deux ans. Une dérogation peut être accordée par le ministre de la justice fondée notamment sur la situation personnelle ou familiale ou dans l'intérêt du service".

Il avait été décidé que les soins seraient prodigués dans les locaux de l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA). Mais face aux difficultés rencontrées dans la gestion des mouvements, en 2011, les infirmières de l'UCSA distribuent désormais les traitements médicamenteux au bureau de gestion de la détention de chaque bâtiment. Cette pratique permet une meilleure responsabilisation des personnes détenues et a été validée tant par l'UCSA que par le service médico-psychologique régional (SMPR).

A la rentrée 2012, une réflexion est prévue afin de rendre plus lisible et plus compréhensible les bulletins de salaire.

Il n'existe pas de longues listes d'attente pour bénéficier des formations professionnelles proposés. L'offre est suffisante et toutes les demandes sont satisfaites dès lors que les pré-requis sont acquis. En 2010, 139 personnes ont pu bénéficier d'une action de formation (21 527 heures stagiaires ont été dispensées sur sept actions différentes).

Par ailleurs, l'offre en activité sportive permet à toute personne détenue de pouvoir accéder au sport au moins une fois par semaine.

De plus, l'offre culturelle s'avère variée (poterie, théâtre, dessin, concerts réguliers...) mais trouve toutefois une limite dans la faiblesse des crédits disponibles.

Depuis plus d'un an et demi, les personnes détenues ont la possibilité d'acheter par le biais de la cantine des tondeuses électriques. Les deux coiffeurs disposent également d'une mallette d'outils professionnels ainsi que de produits désinfectants. Ces mallettes sont contrôlées chaque jour.

Au cours de l'année 2010, il y a eu six transferts par mesure d'ordre et de sécurité au départ de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy pour neuf arrivées. Le déséquilibre entre le nombre de départs et d'arrivées s'explique, d'une part, par la présence de personnes détenues exclues à la suite de mouvements collectifs pour lesquels il n'y a pas de transfert en réciprocité et, d'autre part, par la grande qualité de prise en charge du SMPR.

Depuis 2011, cet établissement bénéficie d'une priorisation permanente pour la mise à exécution des décisions d'affectation. Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2012, par rapport à son effectif hébergé qui représente 7% de l'effectif total des personnes hébergées en MA ou en quartiers maison d'arrêt du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris, la MA de Bois-d'Arcy a bénéficié de 17,25 % des transferts par mesure d'affectation (85 sur un total de 485) et 25% des transferts en régulation du taux d'effectif (41 sur un total de 164). Les transferts s'opèrent en région parisienne mais aussi en dehors pour les affectations en établissements pour peine.

---

---



Concernant le suivi des personnels stagiaires, il doit être rappelé que les difficultés rencontrées par un stagiaire doivent être étayées par des faits concrets et précis, les appréciations doivent être objectives et rigoureuses. La procédure de titularisation est complexe. Le dossier du stagiaire est rempli par l'établissement puis examiné par la direction interrégionale avant d'être transmis au niveau central où il est examiné dans le cadre des commissions administratives paritaires. Au cours de ce processus, seuls les éléments relatifs à la situation individuelle du stagiaire et portés au dossier sont pris en considération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

Christiane TAUBIRA

---

---

---